

# Maréchal Philippe Pétain (1856-1951)

Les annexes de la fondation-du-verseau, qui se réfèrent au commentaire politique de 2015-2017 ; sont caractérisées par la déontologie du site, consistant à dénoncer le biais narratif de l'histoire, sans discrimination, et tendre par **l'entraide entre tous**, à plus de « calme, paix, pitié, et dignité. »

## I. Sources

Dictionnaire universel des noms propres, Petit Robert 2, 1988

Articles *Philippe Pétain* (page 1401), et *Paul Reynaud* (p. 1519)

## II. Exposé des faits, l'affaire Pétain et sa dissimulation, en trois actes

En 1940, il fallait en France au Conseil, **un homme de paille** de belle prestance, comme jadis à l'Académie des sciences (Ressource R-58), mais cette fois, de préférence **bien fatigué**, pour assurer à la cabale, toute son emprise sur cette victime : ce sera Philippe Pétain.

A 83 ans, le Maréchal fera les quatre volontés d'éléments infiltrés — accepter le poste de président du conseil, déclarer l'armistice, **créer l'ordre des médecins, et supprimer le diplôme d'herboristerie** de la faculté des sciences — faisant d'une pierre deux coups contre la France, durablement, pour ternir la mémoire de sa grandeur, et s'assurer de la déroute de ses enfants.

### 2.1. Développement, la préméditation criminelle

En premier lieu, Pétain fut accusé de ce qui ressemblait le moins à l'ADN que le Maréchal s'était forgé toute une vie, depuis 1916, faisant condamner à mort ceux de ses hommes qui étaient enclins à désertier, autant qu'il les encourageait à combattre avec loyauté en « leur procurant des succès locaux par des attaques soigneusement préparées. »

Pour preuve de son innocence, quant à la machination au centre de laquelle il fut placé, dans une situation que ni de Gaulle ni personne ne changea jamais plus, quoi qu'ils pussent accomplir par ailleurs, la chronologie des **faits historiques établis** démontre en toute clarté l'existence **d'autres faits** cousus de fil blanc, prémédités pour sa perte, et celle des Français.

Ambassadeur en Espagne depuis 1939, le Maréchal ne voit pas le traquenard, lorsqu'en mai 1940, on l'appelle au poste de vice-Président du Conseil, en vue de sa mise en orbite programmée avec cynisme pour le mois suivant : la machination est cousue de fil blanc, mais le vieil homme, quoi qu'il fût auparavant, est inapte à concevoir, détecter, et stopper les trafics ourdis dans toute l'Europe.

Et le 16 juin 1940, le piège se referme ; à savoir que le président du Conseil Paul Reynaud « mis en minorité par les partisans de l'armistice, démissionne » de ce poste auquel l'y remplace tout à point l'homme de paille que l'instant d'avant, cette même mouvance avait fait appeler et placer au poste de vice-président, avec préméditation.

### 2.2. Conclusion, la protection abusive

Ce que révèle cette affaire, c'est l'évidence, d'une part, de la **machination** organisée contre le Maréchal Pétain pour sa perte immédiate et celle des Français, à plus long terme, et d'autre part, le **silence** fait autour du scénario criminel d'une horreur encore plus intense que la Shoah, pour :

**Créer une intrigue** contre les Allemands, de 1933 à nos jours - **Ouvrir un marché** en France, de 1941 à nos jours – **Protéger ce marché par un biais narratif complexe**, caractérisé par la duplicité.

### 2.3. Note juridique, sur les trafics en bande organisée, et en forme continue

Cette affaire revêt deux constats ; d'une part, l'absolue **continuité des trafics dans le temps** — avant, pendant, et après la guerre de 1939-1945 — de nos jours, donc — avec le même cynisme ; et d'autre part, l'infiltration de ces malfaiteurs dans les **milieux de la formation et de l'information**, en France, prouvant que l'abomination dont nous sommes victimes n'est pas le fruit du hasard mais résulte de trafics en bande organisée, par des éléments infiltrés, depuis les années 1870 (cf. R-307 note 1).